

que de boire ce vin, j'aimerais mieux percer la gorge de mon fils et boire son sang. » Le roi la prend au mot et fait appeler le jeune garçon ; celui-ci demande pourquoi on veut le tuer ; le roi lui répond de demander grâce à sa mère ; la mère refuse et on coupe la gorge à son fils pour lui en faire boire le sang.

(*Trip.*, XIV, 10, p. 9 r°.)

Explication des causes pour lesquelles le bhikṣu *T'o-piao*, quoique doué de qualités éminentes, a pu être calomnié par une bhikṣuṇī au point d'en être réduit à se consumer lui-même en entrant dans le samādhi de l'éclat du feu.

N° 401 (1).

(*Trip.*, XIV, 10, p. 9 r°-v°.)

Autrefois dans le royaume de *Ki-pin*, vivait l'arhat *Li-yue* (Revata), qui se tenait assis en contemplation dans la montagne. Or un homme qui avait perdu son bœuf et qui le recherchait en suivant ses traces, vint à passer par l'endroit où se trouvait l'arhat. En ce moment, *Li-yue* faisait bouillir des herbes pour teindre son vêtement. Or le vêtement se transforma de lui-même en une peau de bœuf ; la teinture se changea en sang ; les plantes tinctoriales que (l'arhat) faisait cuire devinrent la chair du bœuf ; le bol que *Li-yue* tenait dans ses mains devint la tête du bœuf. Quand le propriétaire du bœuf (eut vu ce bœuf), il se saisit aussitôt de (l'arhat *Li-yue*) (2), le chargea de liens et l'amena au roi. Le roi le jeta en prison. Pendant douze années, (*Li-yue*) fut constamment valet (3) de pri-

(1) Cf. le n° 124, t. I, pp. 395-396.

(2) Il prend l'arhat *Li-yue* pour le voleur qui lui a dérobé son bœuf et c'est pourquoi il le traite comme un malfaiteur.

(3) Je suppose qu'il faut lire 豎 au lieu de 監. Plus loin, on trouvera le terme 獄卒 qui s'applique à un serviteur et non à un surveillant.